



CALENDRIER EN CAS DE SECOND TOUR DE SCRUTIN : LORSQUE LE QUORUM REQUIS N'EST PAS ATTEINT -

ÉLECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES DE CERTAINS CORPS DE PERSONNELS ATOSS

OPÉRATIONS Date limite pour le dépôt	AASU, SASU, secrétaires de doc. (1) (3), adjoints adm. des services déconcentrés, agents adm. des services déconcentrés	Médecins de l'EN (1), infirmier(e)s, assistant(e)s de service social	Techniciens de labo (1), aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire, agents techniques de laboratoire	Techniciens de l'EN (1), maîtres ouvriers et chefs de garage, ouvriers prof., conducteurs auto et agents chefs de lère cat. (2), OEA et agents des serv. techniques (2) 30 mars 2004
des listes de candidats et des maquettes des bulletins de vote	9 heures	9 heures	9 heures	9 heures
Date limite pour le dépôt des professions de foi	30 mars 2004 9 heures	30 mars 2004 9 heures	30 mars 2004 9 heures	30 mars 2004 9 heures
Ouverture des plis contenant les professions de foi	31 mars 2004	31 mars 2004	31 mars 2004	31 mars 2004
Date limite d'affichage des listes définitives de candi- dats dans les sections de vote	20 avril 2004	20 avril 2004	20 avril 2004	20 avril 2004
Date limite d'affichage des listes électorales dans les sections de vote	20 avril 2004	20 avril 2004	20 avril 2004	20 avril 2004
Date limite de transmission du matériel de vote aux électeurs votant par correspondance et aux sections de vote	20 avril 2004	20 avril 2004	20 avril 2004	20 avril 2004
SCRUTIN. Recensement des votes émis directement et par correspondance dans les sections de vote, établissements des procèsverbaux de recensement par les présidents de section de vote et transmission immédiate des plis et des procès-verbaux aux bureaux de vote spéciaux chargés du dépouillement	11 mai 2004 (de 9 heures à 17 heures)	11 mai 2004 (de 9 heures à 17 heures)	11 mai 2004 (de 9 heures à 17 heures)	11 mai 2004 (de 9 heures à 17 heures)

2003

OPÉRATIONS	AASU, SASU, secrétaires de doc. (1) (3), adjoints adm. des services déconcentrés, agents adm. des services déconcentrés	Médecins de l'EN (1), infirmier(e)s, assistant(e)s de service social	Techniciens de labo (1), aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire, agents techniques de laboratoire	Techniciens de l'EN (1), maîtres ouvriers et chefs de garage, ouvriers prof., conducteurs auto et agents chefs de lère cat. (2), OEA et agents des serv. techniques (2)
Dépouillement des votes par les bureaux de vote spéciaux et transmission des résultats à l'administration centrale (bureau DPMA B2)	14 mai 2004	14 mai 2004	14 mai 2004	14 mai 2004
Proclamation des résultats à l'administration centrale	26 mai 2004	28 mai 2004	2 juin 2004	3 juin 2004

⁽¹⁾ Ces corps de personnels ne sont pas dotés de CAP académiques. (2) Regroupement des AC1 et des O.P.P. ainsi que des AST/SD et des O.E.A. au sein de CAP communes (arrêté en cours de publication).

⁽³⁾ Vote uniquement par correspondance - heure limite de réception des votes : 17 heures.